



WWW.SDEC-ENERGIE.FR

LE SERVICE PUBLIC DE L'ÉNERGIE DANS LE CALVADOS

Dialogue

ÉNERGIES D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN

N°88
Juin
2023



MISSION ÉNERGIE

UN ESCAPE GAME PÉDAGOGIQUE CRÉÉ PAR LE SDEC ÉNERGIE

PAGES 6 et 7



TRANSITION PAGES 2 et 3

MOBILITÉ ÉLECTRIQUE
LE SDEC ÉNERGIE PRÉVOIT
1 000 POINTS DE CHARGE DE PLUS



SUR LE TERRAIN PAGE 8

FEUX DE SIGNALISATION
DIVES-SUR-MER LANCE UN PROGRAMME
DE RÉNOVATION PLURIANNUEL
DES CARREFOURS À FEUX

POINT DE VUE PAGE 5

« QUELLE SERA LA PLACE
DU GAZ DANS LE LOGEMENT
DE DEMAIN ? »

PAROLE À... PAGE 11

Yann Arthus-Bertrand
Photographe, réalisateur
et Président de la Fondation
GoodPlanet



ÉDITORIAL

NOUS SOMMES MOBILISÉS

Aux portes de l'été, le SDEC ÉNERGIE est déjà focalisé sur les projets qui vont mobiliser ses équipes lors du dernier semestre et les mois suivants :

- Mission Energie, notre nouvel outil d'animation pédagogique, a été inauguré le 9 mai en présence de Yann Arthus-Bertrand. Quelle belle reconnaissance pour le travail accompli par le syndicat aux côtés de la Fondation Goodplanet ! Sur un sujet aussi important que l'urgence climatique, le SDEC ÉNERGIE croit en la pédagogie ludique. C'est la grande réussite de Mission Energie : apprendre en s'amusant, dans le respect d'une grande rigueur scientifique.
- Après un an d'étude et de concertation avec les élus et les partenaires, le schéma directeur des infrastructures de recharge (SDIRVE) vient de franchir une dernière étape avec sa validation par Monsieur le Préfet. Maintenant, le SDEC ÉNERGIE va déployer équitablement sur le territoire du Calvados ce schéma qui permettra aux électro-mobiles de disposer de 1 000 points de charge supplémentaires d'ici 2027.
- La récente loi d'accélération des ENR n'est pas sans impacts pour nos collectivités adhérentes. Nous serons là pour les accompagner dans les obligations à respecter et dans les opportunités à saisir.
- Enfin, n'oublions pas l'appel à projet PROGRES pour la rénovation énergétique des établissements scolaires.

Chers collègues maires et Présidents d'EPCI, il est encore temps de déposer votre candidature auprès du SDEC ÉNERGIE et bénéficier ainsi jusqu'à 75 000 € d'aides. Avec nos équipes, nous sommes à votre disposition !

Catherine GOURNEY-LECONTE
Présidente du SDEC ÉNERGIE



À ce jour, 500 points de charge MobiSDEC existent sur le département. Dans 5 ans, le SDEC ÉNERGIE en aura installé 1 000 de plus.

LA MOBILITÉ ÉLECTRIQUE DANS LE CALVADOS D'ICI 2027

Le SDEC ÉNERGIE prévoit 1 000 points de charge de plus

Le Schéma directeur des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (SDIRVE) vient d'être validé par le Préfet du Calvados. Après une concertation de plus d'un an, le SDEC ÉNERGIE devrait poser 1 000 points de charge en 5 ans. Sans compter ceux installés par d'autres acteurs.

Lancée en mai 2022, la concertation du Schéma directeur des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (SDIRVE), engagée par le SDEC ÉNERGIE à l'échelle du département, touche à sa fin. Chargé de coordonner ce schéma en le réalisant et en finançant l'étude, associant tous les acteurs de la mobilité électrique, le syndicat a rempli sa mission ⁽¹⁾. Transmis au Préfet du Calvados le 12 avril dernier, le document prévoit de réaliser 1 000 points de charge supplémentaires d'ici 2027 sur l'ensemble du département, financés à 100 % par le SDEC ÉNERGIE pour

ceux posés en 2023. Pour cela, le scénario d'un « développement maîtrisé de l'électromobilité » sur le domaine public à l'échelle départementale devait répondre à un certain nombre de questions : combien de nouvelles bornes de recharge ? Où les positionner ? Et de quelle puissance seront-elles ? Les échanges avec les communes, les communautés de communes, la Région Normandie, Enedis ou des associations d'usagers ont été nombreux pour mesurer et définir les besoins, les emplacements, le calendrier et les puissances nécessaires.

« Nous voulions que la démarche soit constructive. D'où les nombreux échanges avec les territoires. »

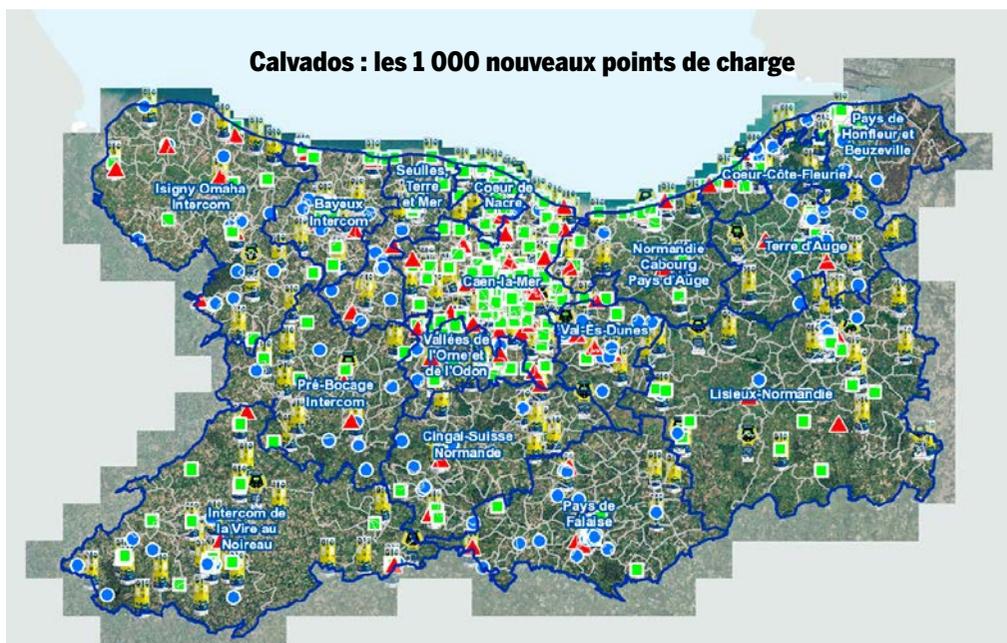
Rédigé jusqu'en novembre, le schéma directeur a été présenté à l'ensemble des acteurs le 6 décembre. Puis les collectivités ont pu proposer des amendements grâce à la consultation de la cartographie sur mapeo-calvados.fr qui permettait de visualiser les situations, territoire par territoire. Une trentaine de demandes ont ainsi pu être prises en compte, des bornes ont été ajoutées, d'autres déplacées. « Dès le début, nous voulions que la démarche soit constructive et il n'était pas question d'imposer des emplacements. D'où les nombreux échanges avec les territoires », souligne Jean-Luc Guillouard, Vice-président du SDEC ÉNERGIE, en charge de la mobilité durable.

L'ensemble du département concerné

Concrètement, 1 000 points de charge seront effectivement installés. Si les zones à forte densité d'habitat et les zones touristiques vont concentrer une majorité des installations, l'ensemble du département bénéficiera de ces équipements. Trois types de puissance seront proposés (voir le tableau ci-après) : 194 points de charge de puissance normale, 628 de puissance intermédiaire et 178 de puissance rapide.

LE SDEC ÉNERGIE INVESTIT 1 MILLION D'EUROS DÈS 2023

L'objectif est clairement affiché : 1 000 points de charge supplémentaires d'ici 2027. En 5 ans, le SDEC ÉNERGIE prévoit ainsi d'investir 7 à 8 millions d'euros. Sans attendre, la mise en œuvre du schéma directeur est d'ores et déjà engagée et financée sur l'année 2023 à hauteur de 1 million d'euros, soit 188 points de charge installés dès la première année du plan.



Le calendrier pour installer les points de charge année par année

	2023	2024	2025	2026	2027
Nombre	188	220	222	162	208
Puissance lente (3-7 kVA)	39	44	50	24	37
Puissance intermédiaire (22-24 kVA)	123	128	142	106	129
Puissance rapide (100-150 kVA)	26	48	30	32	42

Actuellement, 500 points de charge existent sur le département. Fin 2027, le Calvados sera donc équipé au total de 1 500 points de charge publics.

À ce nombre, vont venir s'ajouter ceux portés par d'autres acteurs dits privés afin de répondre aux obligations de la loi d'orientations des mobilités (dite LOM) de décembre 2019 et de la loi Climat et Résilience d'août 2021. Depuis ces textes, obligation est faite de mettre à disposition des points de charge dans tous les parcs de stationnement de bâtiments, non résidentiels et/ou gérés en délégation de service public, en régie ou via un marché public, de plus de 20 emplacements au 1^{er} janvier 2025. Ainsi, 5 % des places doivent être équipées d'un point de charge. Au total, 4 400 points de charge devraient venir s'y ajouter afin de répondre à la nouvelle réglementation. « C'est un schéma vivant que nous suivrons avec les partenaires », rappelle Philippe Landrein, responsable de la mobilité durable au SDEC ÉNERGIE. Pour faire face à ses objectifs, le syndicat est déjà en ordre de marche. Pour la première année de déploiement, la somme d'1 million d'euros a été votée (lire ci-contre). Les premiers projets identifiés sont en cours d'étude ou d'installation. □

⁽¹⁾ Depuis 2015, le SDEC ÉNERGIE exerce la compétence visant la mise en place d'un service public de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables comprenant la mise en œuvre, l'exploitation et la maintenance de ces installations. Pour cela, les collectivités doivent lui transférer leur compétence IRVE (Infrastructures de recharge pour véhicules électriques). Sans ce transfert, le SDEC ÉNERGIE ne peut pas réaliser la pose des bornes sur les communes.

DES CHIFFRES QUI PARLENT

248 C'est le nombre de bornes de recharge en service, par le SDEC ÉNERGIE, soit 492 points de charge, le Calvados dispose ainsi d'un maillage conséquent et solidaire du territoire.

11 000 C'est le nombre de véhicules électriques dans le Calvados.

100 000 En mai dernier, la France a passé le cap des 100 000 points de recharge, a indiqué l'Association nationale pour le développement de la mobilité électrique.

ÉNERGIES RENOUVELABLES

Loi d'accélération des ENR : quels impacts pour les collectivités ?

La récente loi favorisant l'accélération du développement des énergies renouvelables sur les territoires est désormais en vigueur. Le SDEC ÉNERGIE est à la disposition des communes pour l'expliquer et les aider à la mettre en œuvre.

Promulguée le 10 mars dernier, la loi relative « à l'accélération de la production d'énergies renouvelables » s'applique désormais. Technique, le texte contient de nombreux aspects : zones d'accélération des énergies renouvelables (ENR), obligation d'installer des dispositifs de production d'énergie renouvelable sur le foncier public ou privé, agrivoltaïsme, autoconsommation... « Le SDEC ÉNERGIE est à la disposition des communes pour en expliquer les contours, les avantages et les particularités et voir comment le texte et ses articles peuvent s'appliquer sur leur territoire », explique Alban Raffray, directeur du département Transition énergétique au SDEC ÉNERGIE. Ci-après un résumé des principales mesures.

• Des zones d'accélération des ENR

À partir de données transmises par l'État et après concertation du public, les communes vont devoir identifier des zones d'accélération favorables à l'accueil des installations de production d'énergies renouvelables, de façon à atteindre les objectifs fixés par la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE). Elles pourront être accompagnées dans leur travail par leur EPCI et par un référent préfectoral.

Les zones d'accélération sont soumises à l'avis du comité régional de l'énergie, instance composée de représentants de l'État, de la Région, des collectivités, d'entreprises ou encore d'associations. Elles feront l'objet d'un arrêté préfectoral avant leur entrée en vigueur.

Ces zones, définies pour 5 ans, permettront aux projets qui s'inscrivent dans leur périmètre de bénéficier d'avantages et de mécanismes financiers incitatifs. « L'idée de cette planification territoriale est de favoriser l'approbation locale des projets. Plus c'est concerté, moins il y a de contestation. Le SDEC ÉNERGIE peut jouer son rôle de conseil », résume Alban Raffray.

• Un nouveau cadre pour les contrats ENR

La loi crée un cadre juridique applicable aux contrats directs de long terme de vente d'élec-



tricité d'origine renouvelable. Le nouveau texte dispose qu'une collectivité peut désormais passer un contrat « de longue durée » pour l'achat d'énergie produite à partir de sources renouvelables. « Une porte s'ouvre pour les collectivités, ce nouveau cadre est une belle avancée », poursuit le directeur du département Transition énergétique.

• Du foncier pour le solaire

La loi du 10 mars 2023 crée deux nouvelles obligations d'installations de procédés d'énergies renouvelables :

> **Les bâtiments** (notamment des bâtiments administratifs, scolaires, universitaires, sportifs, récréatifs ou de loisirs...) ayant une emprise au sol au moins égale à 500 m² doivent intégrer un procédé de production d'énergies renouvelables ou un système de végétalisation (ne recourant à l'eau potable qu'en complément des eaux de récupération, garantissant un haut degré d'efficacité thermique et favorisant la

biodiversité). Cette obligation entre en vigueur le 1^{er} janvier 2028.

> **Les parcs de stationnement d'une surface supérieure à 1 500 m²** doivent être équipés de procédés de production d'énergies renouvelables, qui doivent couvrir au minima la moitié de la surface totale du parc. « Il faut donner du sens à ces projets et faire en sorte que ce qui sera produit localement soit consommé sur place », précise Alban Raffray.

• Pour un partage territorial de la valeur

Un mécanisme de redistribution de la valeur générée par les projets de production d'énergies renouvelables est mis en place au profit des collectivités.

Dans le cadre de la création de sociétés de production d'énergies renouvelables, les associés ou actionnaires doivent proposer aux collectivités locales d'implantation une offre de participation au capital.

De même, lors de la vente d'une participation en capital, les collectivités doivent en être informées pour leur permettre de proposer une offre d'achat.

Tout projet de production ENR, lauréat d'un appel d'offres sur un territoire devra contribuer au financement d'actions dans les communes et EPCI d'implantation, en faveur, notamment, de la transition énergétique ou de la protection de la biodiversité. □



UN NOUVEL OPÉRATEUR POUR SOLEIL14.FR

Depuis avril dernier, accompagné par Cythelia Energy, pionnier des cadastres solaires en France, www.soleil14.fr a fait peau neuve et dispose désormais d'une plateforme grand public et d'une plateforme experte permettant la simulation des projets photovoltaïques jusqu'à 500 kWc. Soleil 14 intègre désormais une estimation des coûts de raccordement au réseau ainsi qu'une simulation des projets solaires sur parking (plateforme experte).

UNE QUESTION, TROIS AVIS



« QUELLE SERA LA PLACE DU GAZ DANS LE LOGEMENT DEMAIN ? »



« NOTRE MIX ÉNERGÉTIQUE NE PEUT ET NE POURRA PAS ÊTRE 100 % ÉLECTRIQUE DANS L'AVENIR. »

CHARLES-ANTOINE GAUTIER, DIRECTEUR ADJOINT EN CHARGE DE L'ÉNERGIE - FÉDÉRATION NATIONALE DES COLLECTIVITÉS CONCÉDANTES ET RÉGIES (FNCCR)

« Issus de la valorisation des déchets agricoles, des biodéchets ou d'autres sources de biomasse, les gaz verts sont en plein développement. C'est par ailleurs le seul secteur dans lequel la France a d'ores déjà atteint ses objectifs européens en 2022. Leur injection dans les réseaux de distribution, biens des collectivités publiques locales, se fait sans difficulté et un passage à plus long terme au 100 % gaz vert ne nécessitera pas d'investissements insurmontables. Mettre fin d'ores et déjà aux chaudières gaz dans les logements conduit à briser la dynamique en cours et à envoyer un mauvais signal aux consommateurs ainsi qu'à cette filière en plein essor. Comment développer les gaz renouvelables, moderniser les réseaux et renforcer l'indépendance énergé-

tique de la France avec parallèlement l'attrition des équipements dédiés dans les foyers ?

S'il est vrai que la disparition à terme du gaz fossile dans notre mix énergétique répond à nos ambitions de décarbonation, cela ne signifie pas pour autant que le gaz ne constitue pas une énergie d'avenir pour le logement. En effet, les gaz renouvelables, issus de la méthanisation ou d'autres procédés demeurent des alternatives fiables avec des gisements importants et des programmes de R&D dont l'issue pourrait nous surprendre. Dans des bâtis mieux isolés, le vecteur gaz reste plus adapté que le vecteur électricité pour créer de la chaleur.

C'est pourquoi la FNCCR et les acteurs de la filière gaz en France se sont mobilisés récemment

pour rappeler au Gouvernement que les tentations actuelles d'interdiction des chaudières gaz à court terme étaient à contre-courant de nos ambitions communes pour la transition écologique. En effet, notre mix énergétique ne peut et ne pourra pas être 100 % électrique dans l'avenir. Pour surmonter les défis de notre souveraineté énergétique et de la lutte contre les dérèglements climatiques, nous devons pouvoir compter sur toutes les énergies complémentaires dont les gaz renouvelables.

Les gaz verts sont une chance pour la France et les territoires, dont les syndicats d'énergie ont un rôle majeur à jouer pour créer des synergies locales. » □



« LA PLACE DU GAZ EST DURABLEMENT ACQUISE AU CŒUR DE NOS LOGEMENTS. »

AYMERIC COTREL, DIRECTEUR TERRITORIAL NORMANDIE GRDF - DIRECTION CLIENTS TERRITOIRES NORD-OUEST

« Le logement de demain devra être moins carboné et moins énergivore, c'est toute l'ambition de la nouvelle réglementation énergétique "RE2020". Depuis le 1^{er} janvier 2022, pour répondre à cette ambition dans le neuf, le chauffage au gaz qui reste autorisé doit être associé à une autre énergie renouvelable.

La pompe à chaleur (PAC) hybride gaz représente donc un équipement de référence en maison individuelle, puisqu'elle permet de tirer les bénéfices des deux énergies électriques et gaz.

Concernant la rénovation des logements, la chaudière à Très Haute Performance Énergétique (THPE) présente un excellent rapport performance/prix, grâce à un coût d'investissement et de maintenance limité. Elle s'installe facilement dans tous les types de logement en lieu et place des anciens équipements.

La PAC Hybride permet également un fort gain écologique : jusqu'à 70 % de CO₂ en moins. Ces équipements gaz à haute performance énergétique permettent, en outre, de réaliser de 20 à 40 % d'économies d'énergie.

Grace à ses solutions performantes, associées à du gaz de plus en plus renouvelable et local grâce au développement des gaz verts, la place du gaz est durablement acquise au cœur de nos logements.

Dans le Calvados par exemple, la production en gaz vert de l'ensemble des projets de méthanisation (en fonctionnement, et identifiés) représentera rapidement près de 15 % de la consommation gaz totale du département. » □



« LA NEUTRALITÉ CARBONE SERA D'AUTANT PLUS SIMPLE À ATTEINDRE AVEC LES GAZ VERTS. »

MARIE GUILLET, DIRECTRICE - BIOMASSE

« Le secteur résidentiel est le 2^e secteur le plus consommateur d'énergie en Normandie après l'industrie (24 % des consommations finales d'énergie). Le gaz constitue la 2^e source d'énergie dans les logements (avec 29 % des consommations 2019) après l'électricité (Source : www.orecan.fr – données 2019). À ce jour, le gaz fossile demeure largement majoritaire dans l'approvisionnement. Le biométhane (gaz vert issu de la méthanisation), bien qu'en nette progression ces dernières années, représente seulement 3,5 %* de la consommation de gaz en Normandie (Source : *plan Métha'Normandie*).

Fort de ce constat et dans un contexte d'urgence climatique, l'atteinte de la neutralité carbone est un enjeu majeur pour contenir le réchauffement. À terme, seules les Enr et l'énergie bas carbone auront une place dans la consommation d'énergie. Pour cela, il faut avant tout agir sur la sobriété et l'efficacité énergétique, pour rendre possible leur déploiement sans porter atteinte à l'environnement (préservation des sols, de la biodiversité, de la ressource en eau...). Concernant le gaz, la neutralité carbone sera d'autant plus simple à atteindre avec les gaz verts (méthanisation, pyrogazéification) que la consommation aura baissé. » □

* en intégrant les projets en construction et les unités en instruction dont le financement est validé.


MISSION ÉNERGIE

Un escape game pédagogique créé par le SDEC ÉNERGIE

Le SDEC ÉNERGIE, engagé depuis 2005 dans l'éducation à la transition énergétique auprès des scolaires et du grand public du Calvados, a inauguré en mai dernier un escape game pédagogique « Mission Énergie », support d'animation ludique et immersif pour sensibiliser sur les enjeux énergétiques et climatiques. À vous de jouer !

Catherine Gourney-Leconte, Présidente du SDEC ÉNERGIE et Vice-Présidente du Conseil Régional, et Yann Arthus-Bertrand, photographe, réalisateur et Président de la Fondation GoodPlanet, ont inauguré le 9 mai dernier le tout nouvel espace de la Maison de l'Énergie : « Mission Énergie », un escape game pédagogique inédit sur la transition énergétique. « *Il s'agit d'une adaptation originale des univers de l'escape game « Mission énergie » de la Fondation GoodPlanet de Yann Arthus-Bertrand au Domaine de Longchamp. La conception pédagogique et le scénario de jeu ont été adaptés par le SDEC ÉNERGIE avec l'appui de la Fondation GoodPlanet. La scénographie et le développement numérique ont été conçus et réalisés par la même structure, la société Anthakarana* », précise Marie-Julie Brillon, animatrice de la Maison de l'Énergie.





Le choix de cette animation ludique marque la volonté du syndicat de se tourner en priorité vers les nouvelles générations afin de les sensibiliser aux enjeux climatiques. « *Le SDEC ÉNERGIE est pleinement engagé dans la transition énergétique pour une meilleure utilisation des ressources à travers des dispositifs innovants et compatibles avec les enjeux du 21^e siècle. Avec l'escape game, le syndicat fait plus que jamais le choix de se tourner vers les jeunes générations avec deux niveaux de questions en fonction des publics* », poursuit Marie-Julie Brillon. Le format et les ambiances plongent les participants dans des univers différents. Ils permettent de prendre conscience de l'omniprésence de l'énergie dans notre quotidien. « *L'occasion d'aborder un thème anxigène de façon ludique et participatif. Et pour les enseignants, de réexploiter sous un autre angle les connaissances abordées en classe* ».

Financé par le SDEC ÉNERGIE, avec le soutien de la Région Normandie, Mission Énergie est ainsi la quatrième réalisation de la Maison de l'Énergie depuis son ouverture en 2005. Elle accueille chaque année plus de 5 000 visiteurs.

La Section Anti-Gaspillage Énergétique

Les joueurs (12 minimum et 30 maximum), divisés en trois équipes, deviennent le temps de l'escape game, entre 2h et 2h30, des agents de la S.A.G.E. : la Section Anti-Gaspillage Énergétique. Leur mission : trouver des solutions pour relever le défi de la transition énergétique. Pour cela, ils doivent remonter le temps afin d'identifier les sources d'énergie et les choix énergétiques sur trois époques 1927, 1989 et 2030. « *Au début du 20^e siècle, nos besoins en ressources énergétiques n'ont cessé de croître en particulier en énergies fossiles : pétrole, charbon et gaz, véritables moteurs du développement de nos sociétés modernes. Il faut attendre la fin du siècle*



pour prendre conscience de notre dépendance aux énergies fossiles et à leurs conséquences sur l'environnement et le climat », explique Marie-Julie. « *Et 2030, durée d'exploitation de notre escape game, marque surtout l'objectif de la France de réduire de 40 % ses émissions de gaz à effet de serre. 2030, c'est l'obligation d'une évolution vers plus de sobriété et vers le développement des énergies bas carbone pour relever, tous ensemble, le défi de la transition énergétique* ».

Le contenu du jeu, le parcours sur un siècle, les énigmes... permettent de casser les idées reçues, de comprendre qu'elles sont les actions les plus efficaces, d'évaluer les changements de comportements individuels et collectifs nécessaires (réduire sa consommation de viande, ne plus prendre l'avion...). « *L'occasion de se projeter dans un avenir proche en se demandant comment agir efficacement pour réduire son empreinte carbone* ».

Sur quelles priorités je m'engage ?

À la recherche de codes et d'indices cachés, les joueurs vont résoudre des énigmes sur la

CONNAISSEZ-VOUS LES RÉPONSES ?

Un avant-goût des questions de l'escape game

1927

Qu'est-ce que l'on appelait à l'époque la houille blanche ?

- A :** Du charbon blanc **B :** L'hydroélectricité
C : L'amiante **D :** Un bobo bénin

Réponse : B. La houille blanche : l'hydroélectricité est surnommée la « Houille blanche » en opposition à la « Houille noire » qui désigne le charbon.

1989

Quelle est la puissance en MW de la plus puissante centrale hydroélectrique de France ?

- A :** 900 MW **B :** 650 MW
C : 1 800 MW **D :** 14 000 MW

Réponse : C. 1 800 MW : le barrage de Grand'Maison peut fournir 1 800 MW en 3 minutes seulement. Le plus puissant barrage au monde se situe en Chine. Le barrage des Trois-Gorges a une puissance de 18 200 MW.

2030

Combien consomme une box internet durant une année ?

- A :** entre 80 et 120 kWh/an
B : Entre 150 et 300 kWh/an
C : Entre 20 et 90 kWh/an

Réponse : B. Entre 150 et 300 kWh/an : 1/4 des consommations électriques liées aux équipements informatiques pourraient être évitées.

consommation d'énergie et le chemin de l'énergie. Pour réussir leur défi, ils doivent coopérer, répondre collectivement, et trouver l'équilibre indispensable entre la demande d'énergie et les ressources disponibles tout en limitant l'impact sur la planète.

« *Les trois équipes vont, tour à tour, circuler dans les différents espaces : les appartements (1927, 1989, 2030) où les objectifs sont notamment d'identifier les usages de chaque époque ; la bibliothèque des savoirs qui permet d'approfondir ses connaissances sur les sources d'énergie et les choix énergétiques et enfin le Quartier Général où le chemin de chaque énergie primaire jusqu'à son usage est reconstitué : électricité, carburant et chaleur* ».

À la fin du jeu, sur 18 recommandations, les participants doivent collectivement s'engager sur au moins six d'entre elles. Après l'animation, la sélection des actions à mettre en place dans son quotidien est transmise au responsable du groupe afin de continuer le débat avec les participants. □

Animation gratuite et encadrée

Inscription en ligne : www.maisondelenergie.fr

Contact : 02 31 06 91 76

maisonenergie@sdec-energie.fr

FEUX DE SIGNALISATION

Dives-sur-Mer lance un programme de rénovation pluriannuel des carrefours à feux

Dives-sur-Mer a transféré au Syndicat les compétences Éclairage public et Signalisation lumineuse en février 2021. La commune a décidé de renouveler les équipements de sept carrefours à feux pour disposer d'un patrimoine neuf et uniformisé.



Rue du Général-de-Gaulle, l'un des deux carrefours traités lors de la première tranche de travaux. Tous les matériels ont été renouvelés.

Sous tension 24 h/24, les feux de signalisation sont mis à rude épreuve tout au long de l'année et doivent faire l'objet d'une maintenance rigoureuse. Particulièrement pour les sources fluorescentes qu'il faut remplacer tous les 2 à 3 ans et qui n'ont pas la durée de vie des LED, 10 fois supérieure. « La remise à niveau des équipements est rarement une priorité pour les communes, observe Jean Lepaulmier, Vice-président en charge de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse au SDEC ÉNERGIE. Sauf lorsqu'elles décident de réaménager un carrefour de leur propre initiative. Le transfert de cette compétence a permis au syndicat de mener des études techniques qui ont mis en évidence la vétusté de la signalisation lumineuse et la nécessité d'engager des travaux de rénovation. »

Si la commune a été attentive au diagnostic rendu, les élus ont souhaité échelonner ces travaux sur plusieurs années pour budgéter cet investissement conséquent (les travaux pour équiper un carrefour coûtent en moyenne

25 000 €). En 2022, le renouvellement des deux premiers carrefours a été réalisé pour un coût de 65 000 € TTC, dont 44 200 € TTC de participation pour la commune. En 2023, deux autres carrefours seront rénovés pour un montant de 30 000 € TTC. Le coût est moindre car un feu accidenté a été remplacé l'année passée.

LED et télésurveillance

Le renouvellement de la signalisation permettra à la commune d'harmoniser tous ses feux en les équipant de diodes LED. Elle accédera ainsi à un forfait de maintenance plus avantageux puisque les interventions pour réparer les pannes seront moins nombreuses.

Autre avantage de ce passage au 100 % LED, le SDEC ÉNERGIE pourra installer la télésurveillance des carrefours à feux, qu'il finance à 100 %. Intégré aux armoires de commande, ce dispositif détecte plus rapidement les pannes et surtout, il permet d'adapter les moyens d'intervention selon les informations recueillies, pour anticiper l'envoi d'une nacelle, par

exemple. « Les élus du SDEC ÉNERGIE ont pour objectif de généraliser la télésurveillance à tous les carrefours à feux entretenus par le syndicat », souligne Éric Colombert, adjoint au service Maintenance de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse. C'est le moyen de proposer de meilleures prestations pour tous, y compris pour les entreprises de maintenance qui peuvent ainsi optimiser leurs déplacements. » □

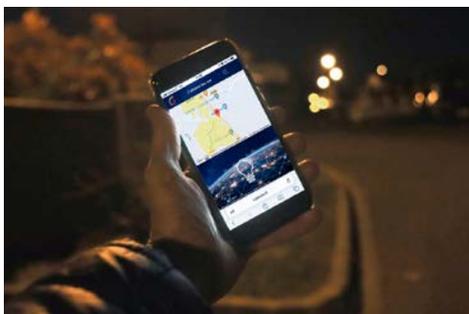
*Aujourd'hui, on compte 85 carrefours à feux télésurveillés sur les 104 gérés par le syndicat.

DES AIDES INCITATIVES

Commune urbaine de catégorie A, Dives-sur-Mer a bénéficié d'une aide du SDEC ÉNERGIE de 40 % sur le montant des travaux. Pour les communes rurales qui souhaiteraient franchir le pas et passer en tout LED, l'aide du SDEC ÉNERGIE peut atteindre 80 %.

RETOUR D'EXPÉRIENCE

ÉPRON VALIDE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC À LA DEMANDE



L'éclairage public représente environ 30 % de la consommation électrique d'une commune. Épron va étendre la solution « J'allume ma ville » à l'ensemble de son territoire.

Toutes les collectivités cherchent à limiter leur consommation électrique en agissant notamment sur l'éclairage public. Plusieurs solutions complémentaires s'offrent à elles : rénover le parc en privilégiant les foyers leds, diminuer l'intensité lumineuse en installant des variateurs, ou couper totalement l'éclairage au milieu de la nuit pour des gains immédiats. La commune d'Épron a choisi une 4^e voie en testant, depuis mars 2022, l'éclairage à la demande sur trois secteurs de la commune. « Cette solution est un mix entre l'éclairage permanent et la coupure de nuit, explique David Vaudorne, responsable du service Maintenance éclairage public du SDEC ÉNERGIE. Géolocalisé par son smartphone, l'utilisateur peut allumer l'éclairage selon ses besoins en se connectant sur le site jallume.fr. » Le réseau d'éclairage étant jalonné d'armoires de commande, l'utilisateur dispose de 6 mn de lumière et renouvelle la manipulation, de tronçon en tronçon, tout au long de son déplacement.

20 kWh économisés

L'expérimentation menée a permis d'économiser 20 kWh en une année. De cette façon, à factures constantes, Épron n'a pas subi l'augmentation des coûts énergétiques. Quant aux habitants, ils se sont appropriés le dispositif « J'allume ma rue », développé par une société normande. En 2022, 1 059 allumages ont été comptabilisés*, ce qui représente un allumage par nuit et par armoire. La crainte d'un usage inapproprié a donc été écartée. « Pour éviter les abus, le système ne peut être activé que deux fois consécutives dans un temps donné », précise David Vaudorne.

Changement d'échelle

Menée auprès des administrés, une enquête de la commune a révélé une satisfaction des utilisateurs, et une bonne acceptation des coupures de nuit par l'ensemble de la population. Après ce test concluant, Épron souhaite déployer le système à l'ensemble de la collectivité. □

*1 580 de janvier à mai 2023

À SAVOIR Après une étude de faisabilité, le SDEC ÉNERGIE accompagnera les communes désireuses de s'équiper par des aides représentant de 30 à 50 % du montant des travaux.

RACCORDEMENT DES ANTENNES MOBILES

Le SDEC ÉNERGIE accompagne la suppression des zones blanches

Depuis 2014, le SDEC ÉNERGIE contribue à la résorption de la fracture numérique en raccordant au réseau électrique les antennes mobiles des opérateurs.

Sur proposition de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP), et en partenariat avec les opérateurs de téléphonie, le gouvernement a engagé depuis 2018 le « New Deal mobile ». Doté de plusieurs milliards d'euros d'investissements, ce plan national, relayé par la Préfecture du Calvados dans le département, a pour finalité d'assurer une couverture mobile de qualité pour tous les usagers, notamment grâce au déploiement à minima de la 4G.

Pour sa part, le SDEC ÉNERGIE mobilise des moyens pour contribuer à la réduction de la fracture numérique. Ainsi, le syndicat finance en partie le coût du raccordement des antennes mobiles au réseau public d'électricité.

Un levier de développement économique

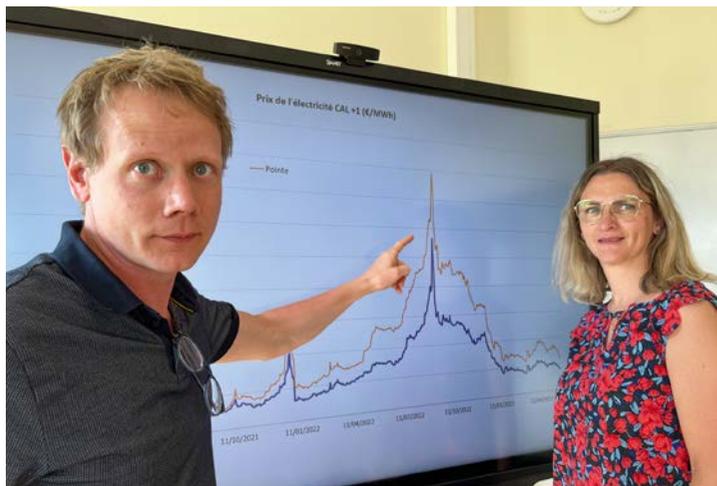
Afin d'accélérer le déploiement des antennes à l'échelle du département, cette mission a été confirmée en 2020 par le dernier plan stratégique du SDEC ÉNERGIE, avec une accélération notable des réalisations. En 2020, 11 projets avaient été menés pour 227 000 € ; 17 en 2021 pour 457 000 € ; 20 en 2022 pour 570 000 €. L'effort ne faiblira pas en 2023 puisqu'au 20 avril, 9 projets étaient déjà réalisés. « La commission Développement économique, présidée par Jean-Yves Heurtin, se réunit huit fois par an pour étudier les projets et attribuer les aides financières, précise Yannick Rodriguez, responsable du service Raccordement et Urbanisme du SDEC ÉNERGIE. Le taux de participation du syndicat s'élève en moyenne à 65 % du montant des travaux, mais il peut varier en fonction de leur nature, selon qu'il s'agisse d'une extension de réseau ou d'une modification d'un réseau existant. Les



travaux de renforcement du réseau électrique sont couverts à 100 % par le SDEC ÉNERGIE. » La commission étudie tous les projets susceptibles de contribuer au développement économique du territoire au sens large. « Une bonne couverture mobile peut inciter une entreprise à s'installer sur un territoire rural », soutient Yannick Rodriguez. □

CE QU'IL FAUT RETENIR

Depuis 2014, le SDEC ÉNERGIE a alimenté 99 antennes et tiré sous terre 20 km de câbles pour un montant de 2 150 000 €. Ces travaux ont été financés à 65 % par le SDEC ÉNERGIE et bénéficient du suivi des projets par les services techniques.



EN MISSION

« Acheteurs d'énergies pour les collectivités »

Maryline Pesnel et Jérémy Bredin sont en charge au SDEC ÉNERGIE des achats groupés d'énergies. Les yeux sur les écrans, ils veillent sur les cours en permanence au bénéfice des collectivités.

DIALOGUE Pouvez-vous définir votre mission ?

MARYLINE PESNEL : Nous sommes chargés de coordonner, fédérer et passer les marchés d'énergies pour le compte des collectivités, membres de notre groupement d'achat. Vu les enjeux de ces derniers trimestres et le contexte de plus en plus prégnant pour les collectivités, il convient d'être particulièrement attentifs et performants sur ces achats contraints, que ce soit pour le gaz ou l'électricité.

D : Qu'est-ce qui explique votre intervention sur ce sujet ?

JÉRÉMY BREDIN : Depuis 2015, les collectivités doivent mettre en concurrence leurs fournisseurs de gaz et d'électricité et comparer leurs offres dans le cadre de l'ouverture des marchés de l'énergie. Le SDEC ÉNERGIE a donc proposé aux collectivités qui le souhaitent d'intégrer un groupement d'achat d'énergie, pour l'électricité et pour le gaz. L'intérêt de la démarche est de se grouper pour commander plus et mieux, au meilleur prix en raison des volumes.

D : Comment travaillez-vous concrètement ?

M.P. : Nous surveillons l'évolution des marchés de l'énergie quotidiennement car ils sont particulièrement volatiles. Il nous faut être réactifs et ce, dans le cadre des procédures des marchés publics, ce qui n'est pas

si simple à mettre en œuvre. Agilité et réactivité comptent pour espérer obtenir la meilleure offre tarifaire.

D : C'est-à-dire ?

J.B. : Nous sommes en veille réglementaire et technique sur les marchés européens de l'énergie. Nous savons, par exemple, que d'ici peu, des tranches de centrales nucléaires vont redémarrer, ce qui va influencer les cours des marchés. Nous suivons donc en permanence l'évolution des prix puis nous conseillons les élus pour qu'ils actent leurs décisions d'acheter en Commission d'Appel d'Offres.

D : Quelle est votre stratégie ?

M.P. : Nous devons nous projeter en permanence. Là, nous regardons pour 2024 mais nous pouvons agir aussi sur 2025. L'intérêt est de pouvoir anticiper les besoins, de suivre les marchés, de se positionner le mieux possible et d'acheter très tôt, en amont. Ainsi, en mars 2020 à l'aune du 1er confinement, le syndicat avait acheté l'intégralité de ses besoins en gaz pour l'année 2022. A l'époque, le prix du MWh était à moins de 20 € tandis qu'en 2002, il avait explosé à plus de 290 € ! Les membres ne s'en rendent pas forcément compte quand le prix est bas mais notre rôle fut majeur en 2022. □



FIN DES TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE DE GAZ (TRVG)

En application de la loi Énergie et Climat du 8 novembre 2019,

les TRVG prendront fin le 30 juin 2023. Ainsi, pour les clients résidentiels et copropriétés consommant moins de 150 000 kWh, les TRVG disparaîtront le 1^{er} juillet 2023. Les clients qui n'auront pas changé d'offre à cette date seront transférés automatiquement vers une offre de bascule chez leur fournisseur historique.

Pour toutes informations : energie-info.fr



LE SDEC ÉNERGIE RENFORCE SES EFFECTIFS

Le SDEC ÉNERGIE recrute un.e :
 Directeur-trice Transition énergétique / Ingénieur-e en charge du contrôle

des concessions / Agent-e de maintenance de l'éclairage public / Technicien-ne effacement des réseaux / Animateur-trice à la Maison de l'Énergie / Ingénieur-e systèmes d'information / Technicien-ne mobilité / Technicien-ne production ENR / Technicien-ne mobilité durable
Retrouvez toutes nos offres d'emploi sur sdec-energie.fr.
Pour plus de renseignements, contactez Sandrine Bonnegent au 02 31 06 80 79 – sbonnegent@sdec-energie.fr.

PAROLE À...

Yann Arthus-Bertrand
Photographe, réalisateur
et Président de la Fondation
GoodPlanet

Yann Arthus-Bertrand, avant d'aborder votre partenariat avec le SDEC ÉNERGIE et le contenu de la nouvelle exposition escape game « Mission Énergie », quelques mots sur la fondation GoodPlanet que vous présidez.

La Fondation GoodPlanet est un endroit dans le Bois de Boulogne qui nous a été prêté par la Ville de Paris, un petit château avec une petite forêt. C'est un endroit où il y a un peu d'utopie, un endroit où l'on parle d'écologie humaniste, une écologie tournée vers les gens. On y trouve une école, une cuisine, un escape game, des films... C'est un endroit que j'aime beaucoup avec au total 350 bénévoles qui amènent une espèce de joie et de bienveillance formidable à la fondation. C'est gratuit et ouvert à tous. Et pas assez connu. Venez-y !

Que retenez-vous du contenu de l'escape game de la Maison de l'Énergie ?

De ce que j'ai vu, c'est une véritable réussite. Les équipes de GoodPlanet et celles du SDEC ÉNERGIE ont amélioré la version de notre escape game parisien. C'est plus rassemblé. Ils ont corrigé certaines erreurs. Le jeu est très collaboratif et le travail sur l'intelligence collective est très intéressant. Personne (face au dérèglement climatique) ne peut y arriver



© SDEC ÉNERGIE

« Nous sommes responsables. Agissons ! »

seul. C'est tous ensemble que nous pouvons améliorer la situation. Cet escape game est une démonstration formidable sur les gestes à réaliser pour notamment économiser l'énergie.

Vous avez parlé au moment de l'inauguration de ce que l'on fait porter à nos enfants comme responsabilité.

Il ne faut RIEN reporter sur le dos des enfants. Ils ne sont pas responsables de ce qui arrive aujourd'hui. NOUS sommes responsables. Chacun à sa place. Ce n'est pas une question de culpabilité mais de responsabilité. Nous avons trop tendance à dire que les enfants sont l'avenir. Non l'avenir c'est toi et moi.

Et il ne faut pas se faire d'illusions. On n'en fait pas assez. Il faut en faire encore plus pour que ce soit le début d'une longue histoire. □

Retrouvez l'intégralité de l'interview de Yann Arthus-Bertrand sur www.sdec-energie.fr

LE CHIFFRE

1 017 940 €

FRANCE
NATION
VERTE

Agir • Mobiliser • Accélérer

C'est la dotation Fonds vert obtenue par le SDEC ÉNERGIE pour la rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public de 25 à 29 ans et ce pour le compte de plus de 30 collectivités adhérentes. En totale complémentarité avec le programme « R30 » pour le renouvellement des luminaires de 30 ans et plus, cette subvention de 40 % permettra la réalisation de 2 544 840 € de travaux supplémentaires à engager sous 2 ans.



L'EXPOSITION « 2050 » EST À VENDRE

Support d'animation pour saisir l'omniprésence de l'énergie dans notre quotidien, comprendre notre dépendance aux énergies fossiles et les conséquences sur le réchauffement climatique.

l'exposition 2050 de la Maison de l'Énergie du SDEC ÉNERGIE a laissé sa place à Mission Énergie, après 7 ans de bons et loyaux services. Elle aura attiré près de 12 000 visiteurs dont 500 classes scolaires. Le SDEC ÉNERGIE souhaite proposer à la vente cet outil aux collectivités, associations, lieux culturels ou de vulgarisation scientifique... qui souhaitent devenir un lieu d'éducation à la transition énergétique.

Pour tous renseignements, contactez Marie-Julie Brillon
02 31 06 91 76 - mjbrillon@sdec-energie.fr



NORMANDIE ÉNERGIE TOUR : 16 SEPTEMBRE 2023

Les inscriptions à la 7^e édition du Normandie Énergies Tour sont ouvertes. Organisé le 16 septembre

prochain, le NET parcourra les routes du Bessin et Cotentin entre bois et marais. Collectivités, entreprises et associations, inscrivez-vous et devenez partenaires du NET.

Inscriptions et renseignements sur normandie-energies-tour.fr.

03/04 : Assemblée générale des Maires du Calvados



Espace d'informations sur l'actualité du syndicat lors de l'assemblée générale des Maires du Calvados.

03/05 : Coulombs – Moulins-en-Bessin



Inauguration de l'aménagement du cœur de bourg à Coulombs – Moulins-en-Bessin avec rénovation de l'éclairage public et installation d'une borne rapide.

30/05 : Commission Consultative pour la Transition Énergétique



Réunion des membres de la CCTE (élus d'EPCI et du syndicat) avec un état d'avancement de la feuille de route 2021-2023.

TELEX...

29 juin 14h - CCI Caen Normandie : Comité syndical – **16 septembre** 7^e édition du Normandie Énergie Tour – **12 octobre** 9h30 - Abbaye d'Ardennes : Comité syndical – **12 octobre** Abbaye d'Ardennes : Présentation du bilan de mi-mandat – **6 au 15 novembre** Commissions Locales d'Énergies
Informations et inscriptions sur sdec-energie.fr

12/04 : Évrecy, lauréate de l'appel à projets PROGRES



Signature de la convention pour la rénovation énergétique de l'école élémentaire d'Évrecy. Le montant des travaux est estimé à 343 000 €, aidés à hauteur de 75 000 € par le SDEC ÉNERGIE.

17/05 : Silence, ça tourne !



Reportage de BFM Normandie sur l'escape game Mission Énergie avec la participation des élèves de l'école Henri Brunet de Caen.

07/06 : Écoles E3D



Remise des prix aux écoles E3D (École ou Établissement en Démarche Globale de Développement Durable) par la Directrice d'Académie au SDEC ÉNERGIE avec découverte de Mission Énergie.